

PROPOSER UN FORMATEUR RÉFÉRENT

De quoi parle-t-on ?

Dans une formation individualisée, même si le groupe continue d'exister et d'avoir tout son sens, il va y avoir des moments où toutes les personnes d'un même groupe ne réaliseront pas au même moment la même activité, tout le monde l'a compris. Pour autant, les activités proposées ne sont pas en self service, ni décidées au dernier moment, mais elles seront convenues au sein d'un contrat de formation individualisée.

Le formateur référent est celui qui va accompagner l'apprenant d'une formation individualisée :

- au moment du choix des modules, ateliers, activités supports de l'individualisation ;
- au moment de la contractualisation ;
- au moment de la réalisation des éléments individualisés du parcours.

Comment faire ?

Proposer un formateur référent veut dire, pour un établissement :

- disposer d'un noyau de personnes susceptibles d'exercer cette fonction (quelques établissements font le choix d'une seule personne référente pour tous les apprenants en formation individualisée, mais le plus souvent cette fonction est répartie entre plusieurs personnes) ;
- professionnaliser ces personnes ;
- définir un cadre d'exercice (procédure, temps passé, outils).

Le formateur référent intervient à différents moments de la formation.

Au démarrage de la formation, il réalise un entretien individuel avec l'apprenant, dans le but de recueillir des éléments servant à bâtir le parcours individualisé : ces éléments varient bien sûr d'un établissement à l'autre, en fonction des choix que l'établissement va offrir.

D'une façon générale, cet entretien vise à éclairer les choix qui seront faits, au regard du parcours de l'apprenant, de son projet post-formation, de ses contraintes, de la connaissance qu'il a de sa façon d'apprendre, etc .

À partir des éléments ainsi recueillis, le formateur référent va présenter la formation individualisée et les choix offerts, et va guider l'apprenant dans la réalisation des choix.

En fin d'entretien, il va récapituler (oralement, mais éventuellement aussi par écrit) les éléments du parcours individualisé, afin que l'apprenant puisse y réfléchir.

Au moment de la signature du contrat de formation le formateur référent va présenter les éléments du parcours individualisé et va rappeler les engagements de chacun ; l'apprenant a pu changer d'avis et une négociation relative au parcours individualisé peut avoir lieu avant la signature du contrat de formation.

En cours de formation le formateur référent va s'assurer du bon déroulement du parcours individualisé.

Exemples

→En formation continue : exemple d'un CFPPA

Chaque stagiaire souhaitant acquérir la capacité professionnelle agricole bénéficie d'un formateur référent.

Celui-ci contacte le stagiaire dans les 15 jours qui suivent son inscription, le reçoit pour un entretien individuel (qui porte sur le parcours de la personne, son projet d'installation, ses contraintes et ses souhaits liés à la formation) qui se termine par la réalisation d'un compte-rendu écrit et par une prescription de parcours de formation.

Plus tard, en début de formation, le formateur référent préparera le contrat de formation et surtout son annexe pédagogique.

Le formateur référent dispose de 4 heures (1h=1h) pour ce travail, d'un bureau pour les entretiens, d'un ordinateur pour les comptes-rendus, de documents modèles (comptes-rendus d'entretiens, contrat de formation, fiche calcul de la durée du parcours, annexe pédagogique).

Une formation de référents a été réalisée à 2 reprises.

→En apprentissage : exemple d'un CFA

Les apprentis ont tous un formateur référent qui les suit plus particulièrement en centre de formation et en entreprise.

Avant la fin de la période d'essai le formateur référent doit conduire un entretien avec le jeune pour avoir son ressenti sur la formation en centre et en entreprise et il contactera le maître d'apprentissage pour faire le point sur le début de la formation du jeune.

→En formation initiale : exemple d'un LEGTA

Pour la rentrée 2008, il a été décidé, sous l'impulsion conjointe des professeurs documentalistes et de la directrice adjointe, de développer les ateliers et clubs offerts en choix aux élèves de seconde, ainsi qu'une aide à l'orientation vers les ateliers et clubs, par le biais d'entretiens mis en place dans la deuxième quinzaine d'octobre (1 entretien par élève, d'une durée moyenne d'1 heure).

Enseignants mobilisés : Deux professeurs documentalistes, les professeurs principaux de seconde et la directrice adjointe (environ 10 entretiens par personne).

En amont, nous avons pris le soin de réaliser un guide d'entretien et de préparer une fiche modèle pour présenter les résultats et les décisions.